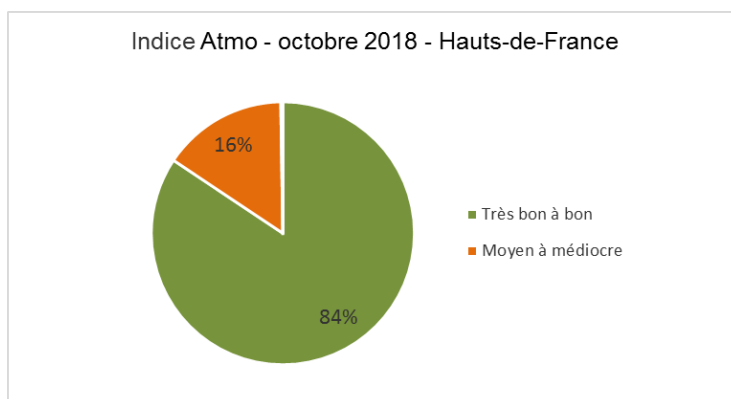


➤ Octobre 2018

Indices de la qualité de l'air

En octobre, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est légèrement dégradée par rapport au mois précédent, avec 84% d'indices « bons » à « très bons » et 16% d'indices « moyens » à « médiocres ». Seul un indice « mauvais » à « très mauvais » a été recensé sur l'agglomération de Dunkerque, avec un indice 8.

En comparaison avec octobre 2017, la qualité de l'air est un peu moins bonne : 86% d'indices très « bons » à « très bons », 6% d'indices « moyens » à « médiocres » et 8% d'indices non calculés en 2017.



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m³)*	Station / influence	Date Heure TU	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	146,8	Saint-Pol-sur-Mer (59) / fond**	01/10/18 à 10h TU	Valeur limite : 350 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	162,3	Grande-Synthe (59) / industrielle	06/10/18 à 08h TU	Valeur limite : 200 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	109,5	Saint-Amand-les-Eaux (59) / fond**	16/10/18 à 16h TU	Objectif à long terme : 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	60,3	Saint-Pol-sur-Mer (59) / fond**	01/10/18	Valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	41	Roubaix Serres (59) / trafic	21/10/18	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner dans tous les cas « source : Atmo Hauts-de-France ».

Épisode de pollution



2018





Épisode de pollution dans les Hauts-de-France - octobre 2018

lundi 01/10







constat
particules PM10

Polluants concernés :

-  ozone (O₃)
-  particules en suspension PM10 de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)
-  dioxyde d'azote
-  dioxyde de soufre

Niveau :

-  pas d'épisode de pollution
-  information et recommandation
-  alerte sur persistance
-  alerte

Légende carte :



La région Hauts-de-France a relevé un seul épisode de pollution durant le mois d'octobre.

Cet épisode a duré une journée et était localisé sur la zone de Dunkerque. Il s'explique par les émissions de l'activité industrielle, qui, associées à des vents de secteur nord-ouest, ont été rabattues sur l'agglomération.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)